

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 41 En exercice : 41 Ayant pris part à la délibération : 34 Date de la Convocation : 21/06/2022 Date d'affichage de la convocation : 21/06/2022</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p>SEANCE DU 29 Juin 2022</p> <p>L'an deux mille vingt-deux et le Mercredi 29 Juin à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Jean-Philippe STRUILLOU, Alain BOYER, Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Claude FILLOL, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Marc CARLES, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Hélène CAUGANT, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Pierre-Henri BINTEIN, Auguste BLANC, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Jacques BAYONA, Audrey GIRAUD, Jean-François DIAZ, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES, Maryse BOUSQUET, Didier FOURCADE, Pierre PINEIRO.</p>
<p>Ont donné procuration – Suppléant(e)s</p>		<p>Marc CARLES a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE a donné pouvoir à Hélène CAUGANT, Christelle ALONSO a donné pouvoir à Charles CHIVILO, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Audrey GIRAUD, Christiane DURAND a donné pouvoir à Jean-François DIAZ et Yvon CRAMBES a donné pouvoir à Hervé BENET.</p> <p>Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN, Paul FOUSSAT représenté par son suppléant Jean-Marie GIORGIO, Guy CALVET représenté par son suppléant Dominique FRIGOLA et Pierre PINEIRO représenté par son suppléant Mehdi SIOUD.</p>
<p>Absents excusés</p>		<p>Jacques BARTHES, Sidney HUILLET et Jacques LARROCHE.</p>
<p>Absents non excusés</p>		<p>Christophe MALAPRADE, Auguste BLANC, Guy NORMAND et Maryse BOUSQUET.</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Louis RAYNAUD.</p>

COMPTE-RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE N°05

Monsieur Charles CHIVILO, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18:00. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers Communautaires présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24/05/2022. ▶ PV transmis le 02/06/2022.

Le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2022, n'appelant pas d'observations particulières, est approuvé à l'UNANIMITE des membres présents et représentés.

1 AFFAIRE à l'ORDRE DU JOUR.

POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - ECONOMIE

AFFAIRE 01 **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis sur le Permis de Construire de la Société VALECO relatif au projet de Centrale Photovoltaïque au Sol sur la Commune de SAINT-ARNAC

Dossier suivi par Yannick FONT (DGA) et Claire MARCH (Chargée de Missions Planification Urbaine).

PROJET DE DELIBERATION

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

M. le PRESIDENT informe le Conseil de Communauté que :

La Société VALECO a déposé une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol située au Lieudit « Las Serrettes » sur un ensemble de parcelles sises sur la commune de Saint-Arnac.

Ce projet :

- porte sur une emprise totale de la centrale (surface clôturée) de 14,4 ha environ et une surface des panneaux photovoltaïques de 5,82 ha environ. La centrale fonctionnerait durant 30 ans (engagement du pétitionnaire à approvisionner un montant minimal pour le démantèlement et la remise en état qui sera fonction de la future utilisation du terrain une fois la centrale arrivée à la fin de son exploitation).

- emporte réalisation de 3 postes de transformation (21 m² au sol chacun), des onduleurs décentralisés fixés au dos des tables photovoltaïques, un poste de livraison (30 m²). Une réserve incendie de 60m³ est également prévue.

Le projet solaire photovoltaïque s'implante sur des terrains agricoles (vignes), de la friche et de la lande. Il prévoit la replantation des vignes sur des terres plus arables sur la commune de Lesquerde ainsi que le pâturage par des ovins locaux. Pour ce faire, il serait prévu un réensemencement de la parcelle après travaux, l'installation de deux abreuvoirs et d'une clôture amovible adaptée aux ovins.

VALECO dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble de la zone par l'intermédiaire d'une promesse de bail signée sur les parcelles concernées par le projet (communales et privées).

Selon la notice descriptive, le projet se constitue de 25 788 modules photovoltaïques. Constitués de silicium, ils seront d'aspect bleu nuit et d'une puissance unitaire d'environ 535 Wc, soit une puissance totale estimée de 13,8 MWc pour une production envisagée de 20396 MWh/an représentant la consommation approximative de 5960 foyers. Le haut

des modules serait positionné à 3,29 m du sol et le bas à 1 m avec une inclinaison de 30 degrés.

Chaque rangée de structure sera espacée d'environ 4 m entre chaque extrémité de panneaux pour favoriser l'ensoleillement. Chaque table sera supportée par des pieds métalliques disposés par des pieux battus enfoncés posés à même le sol.

La zone sera clôturée par un grillage gris métallique galvanisée sur une hauteur de 2 m et perméable aux déplacements des petits mammifères. Un système de caméras de vidéosurveillance sera installé.

Le projet est soumis à étude d'impact environnemental et à la procédure d'enquête publique.

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales a également été saisie pour donner son avis sur le dossier en tant que personnes publiques associées compte tenu de l'exploitation du foncier agricole.

Il est précisé que le territoire d'implantation du projet est, en l'absence de document local d'urbanisme, soumis au règlement national d'urbanisme en discontinuité avec l'urbanisation existante sur la commune.

Par courrier daté du 05 Mai 2022, notifié par mail ce même jour et reçu par courrier le 9 Mai 2022, le préfet des Pyrénées Orientales sollicite l'avis de la Communauté de Communes sur ce projet en application du V de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

Il appartient désormais au Conseil de délibérer afin d'émettre un avis sur le projet.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

Le Conseil, à la majorité des membres présents et représentés,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de l'environnement, et en particulier son article L.122-1,

VU le projet de centrale photovoltaïque de la société VALECO et son étude d'impact,

VU la demande d'avis formulée par le préfet des Pyrénées-Orientales,

Considérant le projet décrit par le rapporteur et tel qu'il résulte des documents portés à la connaissance du conseil ;

Considérant la localisation du projet au sein du territoire de Saint-Arnac, périmètre anthropisé (proximité de la carrière Imerys, équipement d'exploitation Imerys, éoliennes...).

DECIDE :

Article 1 : un avis défavorable est donné au PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SOCIETE VALECO.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales.

CONTRE : 22

Absentions : 6

POUR : 6

VOTE : CONTRE à la majorité des membres présents et représentés.

	Titulaire	Suppléant(e)	QUORUM			VOTE				
			Présent(e.)	Procuration à OU Représenté par son suppléant	Absent(e) excusé(e.)	Absent(e) NON excusé(e.)	CONTRE	Abstentions	POUR	
ANSIGNAN	Jean-Philippe STRUILLLOU	Anthony SANDRET	1				1			
CAMPOUSSY	Alain BOYER	Hélène BORTOLIN	1	Hélène BORTOLIN			1			
CARAMANY	Christian LEMOINE	Philippe DESTREM	1				1			
CAUDIES-DE-F.	Toussaint CALABRESE		1					1		
CAUDIES-DE-F.	Agnès CARRERE		1					1		
CAUDIES-DE-F.	Jean-Marc SANCHEZ		1					1		
FEILLUNS	Claude FILLLOL	Patrice LEBOS	1						1	
FENOUILLET	Jean-Louis RAYNAUD	Patrick HUILLET	1				1			
FOSSE	Christophe MALAPRADE	Pierre REGNE				1				
LANSAC	Virginie LEE MAEGHT	Aurélien CAPELA	1				1			
LATOUE-DE-F.	Marc CARLES		1	Didier FABRESSE				1		
LATOUE-DE-F.	Didier FABRESSE		1					1		
LATOUE-DE-F.	Béatrice LAGACHE		1	Hélène CAUGANT			1			
LATOUE-DE-F.	Jean-Pierre IZARD		1					1		
LATOUE-DE-F.	Hélène CAUGANT		1				1			
LE VIVIER	Eric BOUCHADEL	Roger LAROCHE	1				1			
LESQUERDE	Jacques BARTHES	Marie BORRUSO			1					
MAURY	Charles CHIVILO		1						1	
MAURY	Christelle ALONSO		1	Charles CHIVILO					1	
MAURY	Alexandre VILLA		1				1			
PEZILLA-DE-CONFLENT	Hervé BENET	André SERRANO	1				1			
PLANEZES	Sidney HUILLET	Patrick BABOU			1					
PRATS-DE-SOURNIA	Gilles DEULOFEU	Thérèse FEUGERE	1				1			
PRUGNANES	Pierre-Henri BINTEIN	Jean-Baptiste POUDEIROUX	1						1	
RABOUILLET	Auguste BLANC	José PELEGRY				1				
RASIGUERES	Paul FOUSSAT	Jean-Marie GIORGIO	1	Jean-Marie GIORGIO			1			
SAINT-ARNAC	Guy CALVET	Dominique FRIGOLA	1	Dominique FRIGOLA					1	
SAINT-MARTIN DE F.	Jacques LAROCHE	Daniel SALINAS			1					
SAINT-PAUL DE F.	Jacques BAYONA		1	Audrey JAMMET			1			
SAINT-PAUL DE F.	Audrey GIRAUD		1				1			
SAINT-PAUL DE F.	Jean-François DIAZ		1				1			
SAINT-PAUL DE F.	Anne JIMENEZ		1				1			
SAINT-PAUL DE F.	Francis FOULQUIER		1				1			
SAINT-PAUL DE F.	Cécile DUPUY		1				1			
SAINT-PAUL DE F.	Jean-Luc LLANES		1				1			
SAINT-PAUL DE F.	Christiane DURAND		1	Jean-François DIAZ			1			
SAINT-PAUL DE F.	Guy NORMAND					1				
SOURNIA	Yvon CRAMBES		1	Hervé BENET			1			
SOURNIA	Mayse BOUSQUET					1				
TRILLA	Didier FOURCADE	Romain MARTIGNOLES	1						1	
VIRA	Pierre PINEIRO	Mehdi SIOUD	1	Mehdi SIOUD			1			
			34			3	4	22	6	6

QUESTIONS DIVERSES – REUNIONS FUTURES

➔ Questions diverses : Néant...

➔ Réunions futures :

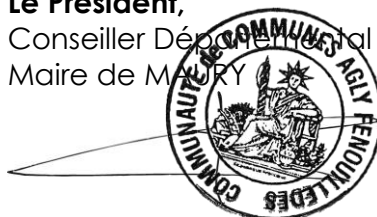
Vendredi 1^{er} Juillet 2022 à 14 h 30	Réunion avec Madame Aude VIVES, Vice-Présidente du CD 66 et Présidente de l'Agence de Développement Touristique Représentant(e)s CCAF : PRESIDENT, du Vice-Président en charge de la COMMISSION TOURISME et de la Responsable TOURISME.
Lundi 04 Juillet 2022 à 15 h 30 CD 66	Réunion avec les Services du CD 66 et de l'OFFICE HLM pour le Réseau de Chaleur.
Jeudi 07 Juillet 2022 à 18 h LATOUE-DE-FRANCE	CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°06

La séance est levée à 18 : 40.

Fait à **Saint-Paul de Fenouillet**, le **29 Juin 2022**

Le Président,

Conseiller Départemental de la Vallée de l'Agly
Maire de MAURY



Charles CHIVILO